

# DANS QUELS CAS PEUT-ON ENGAGER LA RESPONSABILITÉ D'UN AGENT IMMOBILIER ?

NOUVEAUTÉ  
2025

½ journée  
(3,30 h)

- Cas pratiques
- Support pédagogique
- Quiz d'évaluation finale

Tarif : **130 € HT**

**ESSENTIEL**

## WE-TR532

### OBJECTIFS :

- Appréhender la réglementation des marchés ;
- Choisir la procédure d'achat adaptée aux besoins de la copropriété ;
- Identifier les prérogatives de la copropriété lors de la passation des marchés de travaux ;
- Préparer les dossiers de consultation ;
- Appréhender le rôle du gestionnaire-responsable copropriété.

### MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

Vidéo projecteur, paper-board  
*Effectif maximum* : 50

### INTERVENANT(S) :

**Formateur : Professionnel spécialisé en droit de la construction et droit de l'urbanisme.**

*Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM*

 Programme accessible aux personnes en situation de handicap

### NIVEAU & PUBLIC :

Gestionnaires, Responsables techniques, et toutes personnes appelées à diriger des travaux en copropriété

**Prérequis** : Les participants doivent avoir une expérience de la gestion, de l'entretien, et de l'amélioration des immeubles en copropriété.

## PROGRAMME

### I - DÉFINITION DE L'AGENT IMMOBILIER

- Le statut d'agent immobilier
- Les conditions d'exercice de l'activité
- Le cadre juridique
- Les missions traditionnelles de l'agent immobilier

### II - LES OBLIGATIONS DE L'AGENT IMMOBILIER

- Le rôle de l'agent immobilier
- La transparence
- L'information
- Le conseil, la prudence
- Que signifie : obligations de moyens et de résultats pour un agent immobilier
  - Dans quels cas l'agent immobilier a manqué à son obligation de moyens dans l'exécution de sa mission ?
  - Dans quels cas l'agent immobilier a manqué à son obligation de résultats dans l'exécution de sa mission ?

### III - LA RESPONSABILITÉ DE L'AGENT IMMOBILIER

- Les conditions pour engager la responsabilité d'un agent immobilier
- La mise en cause de la responsabilité de l'agent immobilier par un tiers
- Dans quels cas un tiers peut engager la responsabilité délictuelle de l'agent immobilier ?
- L'agent immobilier a manqué à son obligation de conseil et d'assistance

### IV - ANALYSE DE DIFFÉRENTS CAS DE JURISPRUDENCE ENGAGEANT LA RESPONSABILITÉ DE L'AGENT IMMOBILIER

- En urbanisme
- En qualité de syndic
- En cas de vente immobilière
- En matière de construction